

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

## VENDREDI 19 JANVIER 1917

La veille du jour où les déportations doivent commencer à Bruxelles, le gouverneur militaire Hurt croit devoir publier, dans les journaux censurés de la capitale (**Note**), un long « avis » pour répondre aux « *protestations pleines de phraséologie \* (Note)* – dit-il –, *qui se sont élevées contre cette mesure tant dans le territoire de la Belgique occupée que dans les pays neutres ou ennemis.* »

C'est un mauvais plaidoyer d'avocat de mauvaises causes. Il répète en un français *choucrouîteux* des arguments ressassés déjà dans la presse allemande. Il ne contient qu'un argument nouveau, qui est un « fait *divers* » :

« *Aux environs des Trois-Fontaines, ailleurs encore, de véritables combats se sont livrés entre les patrouilles allemandes du service forestier et des voleurs de bois et des braconniers.* »

Est-ce assez pitoyable comme argument en faveur des déportations ?

N'est-ce pas à l'un de ces « *incidents* »

entre patrouilles allemandes et « *voleurs de bois* » ou braconniers que se rapporterait l'attentat qui vient d'être commis à Stockel, la nuit, contre deux sentinelles allemandes ? Le gouverneur de Bruxelles et du Brabant promet 1.000 marks à qui le mettra sur la trace du coupable. L'une des deux sentinelles aurait été assez gravement atteinte par les chevrotines.

Hé, oui ! Monsieur le gouverneur, il y a des « *voleurs de bois* », et c'est fort regrettable pour les beaux domaines boisés de la région de Bruxelles. Mais il y a aussi tant de pauvres gens, dont l'invasion, votre invasion, à porté à l'extrême la misère et les souffrances et qui ont tant besoin d'un peu de combustible pour cet hiver si rigoureux ! On n'ose pas en vouloir, à ceux-là, de marauder dans les bois.

Monsieur le gouverneur prend une mesure contre la concurrence que ces maraudeurs font au vol organisé des Allemands. Il édicte des dispositions en vertu desquelles « *le menu bois de tous les taillis, sous-futaie est saisi.* ». Il ajoute :

« Toute vente ou coupe de parcelles de l'espèce est soumise à l'approbation préalable du chef d'arrondissement (*Kreischef*).

*De même, les contrats de vente d'une date plus ancienne et se rapportant à la période d'abatage de 1916-17 – c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> octobre 1916 au 1<sup>er</sup> juin 1917 – doivent faire l'objet d'une autorisation ultérieure, s'il s'agit de parcelles ou de parties de parcelles qui, au*

*moment de la publication du présent arrêté, ne sont pas encore coupées*

*Quiconque aura disposé du bois saisi soit par vente, soit par nantissement, soit de toute autre manière, ou y aura apporté des modifications sans autorisation spéciale du chef d'arrondissement, sera passible d'une peine d'emprisonnement de 5 ans au plus ou d'une amende pouvant atteindre 20.000 marks, à moins que d'autres dispositions pénales ne soient applicables. Les deux peines pourront être infligées simultanément ; en outre, la confiscation du bois pourra être prononcée. »*

*\* \* \**

Un arrêté du « *Kreischef* » de « *Brussel Land* », ordonne que, dans la partie rurale de l'arrondissement, toute circulation devra cesser de 11 heures du soir à 5 heures du matin, et les cafés, restaurants et autres établissements publics devront être fermés à 8 heures du soir.

On ne pourra donc plus après 9 heures aller à Tervueren ou en revenir ; on ne pourra pas même se trouver, passé cette heure, dans un chemin de Woluwe-Saint-Pierre, qui, bien qu'aux portes de la ville et habité par beaucoup de gens qui se considèrent avec raison comme Bruxellois, n'est pas rangé dans le « *GrossBrüssel* ».

La raison de cette mesure tracassière ? L'arrêté n'en donne aucune.

### Notes de Bernard Goorden.

« *Les journaux censurés de la capitale* ». Voir Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » (paru dans **La Nación**, de Buenos Aires, le 13/06/1919) : <http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

« *protestations pleines de phraséologie* » contre les déportations. En lisant la synthèse des documents belges concernant la déportation de nombreux Belges en Allemagne lors des « *terribles jours de l'automne et de l'hiver 1916* » avec la « *restauration de l'esclavage humain* », rassemblés dans ses mémoires par **Brand Whitlock**, au sein de **76 pages**, ce n'est pas l'impression que vous aurez. En voici le lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20SYNTHESE%20DOCUMENTS%20DEPORTATIONS%20BELGES%20ALLEMAGNE%201916%20BGOORDEN.pdf>

Certaines de ces lettres sont des textes d'anthologies et pourraient utilement figurer à l'épreuve d'Histoire du CESS ou, au moins, dans le cours d'éducation à la citoyenneté.

« *Les rafles d'hommes à Bruxelles* », chapitre 1 de 1917 de la traduction française du chapitre 39 (volume 2 : « *The seizures at Brussels* ») des mémoires de **Brand Whitlock** qui avait été nommé ambassadeur des Etats-Unis en Belgique, évoque

principalement les rafles de chômeurs à Bruxelles, à partir du 20 janvier 1917 et reproduit l'affiche allemande en question \* du 18 janvier, intitulée « **Le Transfert des chômeurs** », « *Avis du gouverneur, lieutenant général Hurt, en date du 12 janvier 1917* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201917%20CHAPITRE%2001.pdf>